

Aperçu de l'agriculture désirée dans les campagnes en projet du Nord-Pas-de-Calais à travers le prisme des chartes de développement durable des Pays

Frédéric LESCUREUX

Dynamique des Réseaux et des Territoires (EA 2468, Université d'Artois)

Docteur, chargé de recherche au GRECAT à Lille

Introduction

« *Toute campagne est agricole (...) La campagne ne se conçoit pas sans agriculture* » (JP DIRY, 1999). Cette citation nous est revenue à l'esprit à la lecture de l'appel à communications du colloque « Faire campagne ». Et le sujet que nous nous proposons de traiter le prend un peu à contre-pied, en traitant de la composante agricole des campagnes qu'on tend trop, nous semble-t-il, à nier ou à minimiser. Donc, pas de campagne sans agriculture ? D'accord, mais alors quel(s) désir(s) d'agriculture pour quelle(s) campagne(s) ? Telle est l'intrigue que nous avons cherché à résoudre à l'échelle des Pays du Nord-Pas-de-Calais et ce, en trois temps.

Premièrement nous évaluons la place qui revient à l'agriculture dans leurs chartes de développement. Deuxièmement nous examinons la nature des désirs d'agriculture perceptibles et enfin, troisièmement, nous étudions plus en détail le cas du Cœur de Flandre.

1. Les campagnes des Pays du Nord-Pas-de-Calais ne s'imaginent pas sans agriculture

1.1. Les désirs d'agriculture pour moteurs de re-territorialisation dans des campagnes vivantes ?

L'application imminente de la dernière réforme de la Politique agricole commune, datée de juin 2003 et plus radicale avec la consécration du découplage des aides directes de la production, s'accompagne d'un grand flou. Les conditions d'exercice du métier d'agriculteur modifiées (encadrement croissant de la production, conditionnalité accrue des aides...) qu'advient-il des systèmes de productions et des terres agricoles ? La démarche prospective s'impose en de nombreux lieux.

Par ailleurs la renaissance rurale se poursuit en France. Les campagnes aux fonctions redistribuées (résidentielle, productive, touristique et de nature) s'apprécient toujours plus vis-à-vis des villes. Mais si l'on en croit J. LEVY (1994), « *la campagne, au sens où on l'entend couramment, c'est-à-dire un espace structuré par l'agriculture et les modes de vie qu'elle engendre, est morte et définitivement morte* ». Aussi les agriculteurs traversent-ils, en plus, une crise existentielle. Dans un tel contexte ils ont de grandes difficultés à se projeter dans les territoires. Des territoires d'ailleurs chaque jour davantage recomposés du fait, notamment, de la résurgence du local et de la re-territorialisation des politiques d'aménagement et de développement. Celle-ci peut-elle aider les agriculteurs à se bâtir un avenir en provoquant un regain d'intérêt pour l'agriculture aux échelles locale ou régionale ? En effet, avec l'arrivée des projets de territoire se pose pour les élus et les agents de développement la question du devenir de l'agriculture à l'échelle locale et de son maintien dans leurs espaces de compétence alors qu'auparavant ils leur semblaient dépendre uniquement de politiques nationales et de plus en plus supra-nationales. Ainsi, une enquête de MAIRIE-CONSEILS (1999), réalisée auprès de 272 structures à fiscalité propre, a-t-elle montré que « *le maintien de l'activité agricole constitue une préoccupation et un thème*

d'action forts pour 37% » d'entre elles. La recomposition des territoires est-elle donc une chance pour les agriculteurs ou leur fait-elle courir le risque d'un interventionnisme amplifié ? En réalité F. PLASSARD (1994) résume bien la nouvelle donne en posant cette question : « comment passer d'une agriculture de conquête et compétition acharnée à une agriculture d'équilibre, partenaire des nouvelles vocations des territoires ou bassins de vie ? ».

Emettant l'hypothèse selon laquelle la mise en projet des territoires, et en particulier la « mise en Pays » des campagnes concourrait à la re-territorialisation - terme préféré à celui de réenracinement - de l'agriculture et des agriculteurs (F. LESCUREUX, 2003), nous avons cherché à identifier le désir d'agriculture exprimé à leur échelle pour mieux apprécier ultérieurement son degré de satisfaction au regard des adaptations des agriculteurs, la re-territorialisation ne se vérifiant que sur le moyen terme.

La démarche des Pays dans des campagnes aux fonctions et aux représentations renouvelées appelle-t-elle de nouvelles formes d'agriculture qui concourraient à sa re-territorialisation ?

Le choix des Pays s'explique par ce qu'ils représentent : « *la figure emblématique du développement territorial d'aujourd'hui* » (R. LAJARJE, 2002) comme « *assemblage de plusieurs « bassins de vie » en un « bassin d'emploi » exprimant une solidarité territoriale entre une ville et sa campagne* ».

Nous avons décliné cette problématique à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais où, d'après G. BAUELLE (2000), la démarche des Pays était pourtant rendue improbable par « *la forte proportion de citadins, le poids des agglomérations, l'effacement du rural et la perte de signification même de la notion de campagne* ». Or, leur reconnaissance par l'Etat et la Région s'est accélérée à l'approche de la date-butoir finalement reportée au 30 juin 2005, et on en compte désormais onze (**figure n°1**). Ils s'inscrivent pour beaucoup dans la continuité de la Politique de développement rural initiée par la présidence « verte » du Conseil régional, au début des années 1990, et basée sur les solidarités villes-campagnes, avec pour outil principal le Contrat de développement rural. « *Des Pays dont on espère qu'ils vont donner plus de dynamisme au monde rural* »¹.

Le Nord-Pas-de-Calais est une région paradoxale : « *une région densément urbaine qui conserve une forte spécificité agricole* » (SGAR, 2003). 3^e région de France la plus densément peuplée avec 322 habitants par km²

l'Espace à dominante rurale au sens de l'INSEE y représentait, au Recensement général de la population de 1999, 22,5% de l'espace régional pour seulement 5% de la population (9% dans le Pas-de-Calais mais 3% dans le Nord). L'agriculture² y est réputée pour sa productivité et les industries agro-alimentaires pour leurs performances. Ensemble elles génèrent en effet 13% du Produit intérieur brut régional. Mais en 30 ans (1970-2000) 9% des terres agricoles, soit 86 000 hectares³, ont changé d'usage, sans extension significative des friches. Désormais 50% des sièges d'exploitations et de la Superficie agricole utile sont localisés dans l'espace périurbain. Néanmoins celle-ci couvre encore 71% de la superficie régionale - contre 54 % en France - , pour 8% de bois et forêts - contre 33% dans l'Hexagone.

¹ Citation du président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais extraite d'un article paru dans le quotidien La Voix du Nord, le 11 janvier 2005.

² D'après les *Dossiers économiques* du Service économique régional des Chambre d'agriculture consacrés en octobre 2000 à la « Contribution de l'agriculture à l'emploi dans le Nord-Pas-de-Calais » elle générerait près de 56 000 emplois et occuperait 3,6% de la population active.

³ D'après *Notre agriculture*, magazine de la Chambre régionale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et son dossier « Quel avenir pour l'agriculture aux portes des villes ? », n°1 janvier 2003.

figure 1.

PAYS ET AIRES URBAINES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS EN NORD-PAS-DE-CALAIS



- Pays (ETD, 1^{er} janvier 2004)
- Pays reconnu définitivement
 - Pays en projet ayant été reconnu en périmètre d'étude dans le cadre de la LOADDT
 - Aires urbaines dont la population totale est supérieure à 50 000 habitants (INSEE, RP 1999)
 - Aire urbaine

(Source ETD, 2004 ; www.projetsdeterritoire.com)

En nous référant à la signification qu'en donne N. CROIX (2000), à savoir des campagnes où « *l'agriculture occupe une place économique importante, et [où] les populations agricoles continuent à jouer un rôle dans la société et le développement local malgré la baisse des effectifs et la présence de populations non agricoles* » nous pouvons affirmer que les campagnes du Nord-Pas-de-Calais, avec près de 18 000 exploitations agricoles en 2000 et une densité moyenne de 0,5 exploitation pour 100 habitants, sont bel et bien vivantes, en lien aussi avec leur périurbanisation.

Sur un plan méthodologique⁴ nous avons collecté, consulté et comparé toutes les Chartes de développement durable⁵, y relevant toutes les références explicites faites à la campagne et à l'agriculture pour les analyser ensuite indépendamment des vérités du terrain. Y discourt-on d'agriculture et de ruralité et si oui, en quels termes ? A quelles représentations renvoie-t-on ? Quels désirs cela traduit-il ? Quelle agriculture pour quelles campagnes imagine-t-on dans le projet de territoire ?

Bercés par le propos de R. LAJARJE (2002) à savoir, « *le « projet » comme utopie et le « territoire de projet » comme déclinaison de cette utopie* », nous pensions y découvrir « *une vision de l'agriculture partagée par la société* » (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2004), l'expression d'une attente populaire dans des chartes de développement durable assumant un « *véritable engagement du territoire sur un projet à long terme* »⁶...

1.2.-L'agriculture des Pays revêt elle aussi quatre dimensions essentielles : économique, environnementale, spatiale et identitaire

L'agriculture a sa place partout, dans chacun des Pays du Nord-Pas-de-Calais⁷. Elle suscite l'attention. On ne conçoit pas de territoire, a fortiori de campagne, sans agriculture

Si les chartes de développement durable ne sont pas toutes structurées de manière identique, leur plan reprend généralement les principales orientations de développement à moyen terme (10-15 ans). Des mots évoquant l'agriculture (agriculteurs, exploitations agricoles...), la campagne ou l'espace rural et enfin l'industrie agro-alimentaire y figurent-ils donc d'emblée et si oui, à quel rang ?

Le tableau ci-dessous montre que l'agriculture est citée aussi fréquemment - environ une fois sur deux - que la campagne parmi les priorités de développement des Pays, très rarement toutefois au premier rang de celles-ci⁸, alors que l'industrie agro-alimentaire, elle, certes moins évoquée arrive alors en meilleure place, comme vecteur d'insertion dans l'économie européenne. Plutôt diluée dans l'économie au sens large ou l'environnemental l'agriculture, thématique d'autant plus transversale qu'elle s'avère multifonctionnelle, joue souvent à cache-cache avec la campagne, la citation de l'une occultant l'autre. Ce qui laisse à penser qu'elles se confondent encore, l'agriculture « *prenant soin des campagnes* »⁹ et s'y affirmant comme le « *fondement indispensable du maintien d'une vie sociale* » (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2004). Seuls deux Pays, Calaisis et Cambrésis, ne font allusion à aucun des trois objets ciblés. Le Montreuillois, lui, les combine à titre prioritaire.

⁴ L'expérience de S. DELFOSSE (2001) que nous avons co-encadrée avec J. VAUDOIS nous a été fort utile sur ce plan.

⁵ Longue d'une trentaine à une centaine de pages.

⁶ Définition citée dans celle du Pays des 7 Vallées.

⁷ Lors d'études comparables à la nôtre P. CHOLLET (GRECAT, 2001) et S. DELFOSSE (2001) enregistraient chacune un taux de présence supérieur à 85%, P. CHOLLET avançant la spécificité territoriale - en particulier la superficie à usage agricole pour S. DELFOSSE - et la volonté politique comme facteurs d'explication.

⁸ Dans 9% des cas contre 15% d'après S. Delfosse ayant cependant analysé des projets de territoire à plus grande échelle, notamment du type Contrat de développement rural.

⁹ Attente primordiale pour 31% des Français sondés dans le cadre de l'Eurobaromètre (COMMISSION EUROPEENNE, 2004).

Il ressort de notre dépouillement que, si toutes les chartes de développement durable traitent bel et bien d'agriculture, elles le font diversement. Autrement dit elles la prennent en compte sous différents angles. L'agriculture inspire aux Pays une diversité de champs d'actions qu'illustre notre grille d'analyse (**figure n°2**).

Ordres d'apparition dans le projet de développement (nombre de Pays dans ce cas)			
Objets d'étude	<i>Citée au 1^{er} rang</i>	<i>Citée au 2^e rang</i>	<i>Non citée</i>
L'agriculture	1	4	6
La campagne	2	3	6
L'industrie agro-alimentaire	2	1	8
F. LESCUREUX (2005)			

Cette grille matérialise l'étendue et l'arborescence des champs d'actions identifiés. Nous en avons dénombré trente auxquels les Pays adhèrent inégalement. Le décompte des champs d'actions auxquels ils émergent nous permet de classer ces territoires dont les scores vont en effet de quatre (Boulonnais) à dix-huit (Sambre-Avesnois). Ces scores traduisent uniquement l'assiduité des Pays auprès de leur agriculture.

Mais en quels termes les projets de territoire discutent-ils d'agriculture ? Y fait-on campagne pour ou contre l'agriculture ? Pour quelle agriculture milite-t-on dans les Pays du Nord-Pas-de-Calais ?

L'agriculture que les territoires entendent développer revêt quatre dimensions essentielles : économique, environnementale, spatiale et identitaire. En général, en dépit de l'altération grandissante du tissu d'exploitations - qui préoccupe évidemment - du point de vue économique l'agriculture, dite « performante » (Cœur de Flandre), « à hauts rendements » (Calaisis) ou encore « représentative » (Cambrésis), semble s'en sortir plutôt bien. Elle serait emblématique pour de nombreux territoires, et garante de leur identité rurale. Sur les plans environnemental et spatial l'agriculture se révèle structurante et à ce titre incontournable. « Seule une agriculture forte peut conduire à une organisation spatiale du territoire ménageant encore une "vraie campagne" » (Moulins de Flandre). « Le territoire rural doit être entretenu et mis en valeur prioritairement par les "paysans" dont c'est la vocation d'origine » (Montreuillois). La question agricole recouvre donc dans les Pays du Nord-Pas-de-Calais des enjeux d'importance. Leurs chartes de développement durable donnent l'impression que « la multifonctionnalité coule de source » : « l'agriculteur préserve les espèces, l'eau, les paysages, nourrit les hommes et crée des emplois »¹⁰. Le concept de multifonctionnalité a fait son chemin depuis la Loi d'orientation agricole de juillet 1999, qui le consacre, jusqu'à sa banalisation. D'accord, on prête donc aux agriculteurs de multiples fonctions mais lesquelles, et avec quelle insistance ?

¹⁰ D'après une enquête IPSOS pour le Ministère de l'agriculture (juillet 2000).

2. Dynamiques agricoles et rurales déterminent les désirs d'agriculture exprimés ou refoulés par les Pays

2.1. Onze Pays qui émergent inégalement aux trente champs d'actions agricoles identifiés

Les Pays du Nord-Pas-de-Calais appréhendent l'agriculture sous trois angles complémentaires, les deux premiers se référant à ses fonctions, primaires ou tertiaires, le troisième - exceptionnel ! - à son intégration.

Bizarrement, alors que les Français ont plutôt une vision négative de l'agriculture¹¹, empreinte d'autant de passéisme (traditions, racines et identité nationale...) que de fatalisme (crise du modèle productiviste, devenir incertain...) et très subjective du fait de leur extrême méconnaissance de l'activité, trois Pays seulement souhaitent jouer de leur qualité d'espaces de rencontre et de débat pour créer les conditions d'un rapprochement entre les agriculteurs et les Autres et ce, pour qu'ils puissent dessiner ensemble leur futur agricole. Sur cet aspect-là (favoriser l'interconnaissance, susciter de nouveaux partenariats), à bien différencier de l'animation à caractère agricole considérée comme un service, Cœur de Flandre innove le plus, pertinemment.

S'agissant maintenant des fonctions assignées à l'agriculture, elles se dédoublent, faisant référence d'une part à la production et d'autre part aux services, marchands ou non marchands mais monnayables. Les fonctions de services se déclinent en davantage de champs d'actions, seize contre douze pour la fonction de production.

Le champ des fonctions de services prime donc¹², alors que la représentation immédiate de l'agriculture par le citoyen, en résidant dans le contenu de son assiette, renvoie à sa fonction productive et en particulier alimentaire. Fonction dont les agriculteurs s'honorent d'ailleurs, en faisant la finalité première de leur métier. Mais à la différence des services, qui les mobilisent inégalement, l'alimentaire est le seul domaine à retenir l'attention de tous les Pays et ce, notamment, au travers de la qualité des produits du territoire (AOC Maroilles en Thiérache, fromage de Bergues en Flandre...) et des démarches qui en attestent mais aussi de leur commercialisation¹³, avec une préférence pour les circuits courts (vente directe). Il importe ainsi de lever la méfiance, irréaliste ou du moins exagérée, des citoyens à l'égard des denrées agricoles, d'opposer « à la logique des marchés mondialisés celle des échanges de produits locaux capables d'évoquer la mémoire des terroirs tout en étant porteurs de sécurité alimentaire » (P. DONADIEU, 2002).

Au-delà, validant l'idée de « *popularisation de la culture du paysage* » (P. DONADIEU, 2002), l'intérêt des Pays porte sur la fonction paysagère remplie par les agriculteurs. Elle devance de peu la diversification des activités par l'accueil à la ferme à caractère touristique, social, pédagogique, sportif etc., elle-même suivie de près par la conversion des modes de production (agriculture biologique ou raisonnée) dont on remarquera que, pour des chartes dites « de développement durable », elle n'en concerne que les trois-quarts et en des termes peu directifs. Or, de cette conversion dépend la capacité des agriculteurs à « *protéger l'environnement en cultivant la terre* »¹⁴ et donc à renverser l'opinion des Français proportionnellement trois fois plus nombreux à penser qu'ils le font « assez bien » et non pas « très bien » faute de moyens et non de motivation.

Pourtant d'après la contribution du Nord-Pas-de-Calais au Schéma national des services collectifs des Espaces naturels et ruraux « *pour les 20 prochaines années les politiques d'aménagement du territoire devront oeuvrer à un développement économique durable qui améliore le cadre de vie des populations urbaines et rurales. Celui-ci dépendra de la*

¹¹ D'après un sondage BVA pour la 9^e Université d'été de Marciac (juillet 2003).

¹² Le décryptage de S. DELFOSSE (2001) plaçait à égalité les fonctions de production et de services.

¹³ Comme la transformation, la commercialisation des denrées agricoles s'inscrit bien ici dans le prolongement de la production qui lui préexiste.

¹⁴ Attente prioritaire pour 55% des Français - contre 48% des Européens - enquêtés en 1995 dans le cadre de l'Eurobaromètre (COMMISSION EUROPEENNE, 2004).

qualité des paysages, de la préservation de la biodiversité et des couloirs biologiques, de la préservation et de l'exploitation durable des ressources naturelles, et plus particulièrement l'eau (...) les métiers du monde rural doivent être préservés et valorisés pour assurer une qualité de vie et de produits indispensables aux populations urbaines». Il n'y a pas d'ambiguïté quant aux objectifs et aux priorités, le développement durable de l'économie agricole, sylvicole et de la pêche maritime se situant parmi les trois axes d'orientations stratégiques thématiques (sic) et l'amélioration des pratiques agricoles étant une condition de réussite claire. Là-dessus force est de constater l'inadéquation des chartes de Pays au dit Schéma.

De même, la récurrence de la fonction paysagère dans les attributions agricoles crédite la représentation que les Français ont de l'espace rural à savoir, un « *paysage naturel préservé* » (R. BIGOT, G. HATCHUEL, 2002) et un espace qui compte davantage par le cadre de vie qu'il offre que par ce qu'on y fait. Ainsi lui associent-ils beaucoup plus spontanément le paysage (37% des thèmes évoqués) que l'agriculture (9%). « *Dans cette image de l'espace rural, les agriculteurs n'apparaissent qu'en filigrane* ». Dès lors plus que le désir d'agriculture les chartes de Pays expriment là une envie d'aménités. Mais elles se montrent en réalité peu exigeantes, se contentant dans les deux tiers des cas de souligner les fonctions agricoles de production et d'entretien des paysages et secondairement seulement (un tiers des cas) celle de restauration des paysages (semi-)bocagers etc. - stigmatisant alors implicitement certaines pratiques (remembrement, arasement des haies, retournement de prairies...) - ou d'intégration des bâtiments d'exploitation. Cela donne l'impression qu'en louant les aménités agricoles sans soulever ses méfaits on renonce à les combattre. « *Accepter les contraintes liées à l'activité agricole* »¹⁵ ne conditionne-t-il pas pour 39% des maires ruraux l'intégration des citoyens s'installant à la campagne...

Dans le même ordre d'idées, rhabillant l'agriculture plus qu'elles ne la réinventent, les chartes de développement durable entrouvrent peu les champs d'actions relatifs à la production non alimentaire - conditionnée il est vrai par l'existence de débouchés agro-industriels -, à la gestion et à la protection de la ressource en eau, à la réduction des pollutions d'origine agricole ou encore à la préservation de la biodiversité, faute d'illusion peut-être quant à leur portance. Ce sont les Pays de Sambre-Avesnois, du Calaisis et de Saint-Omer qui se montrent les plus novateurs dans ces domaines courtisés chacun par moins de trois Pays. Ainsi donc les champs d'actions les plus prisés¹⁶ (alimentation, paysages, accueil à la ferme, vente directe, modes de production) correspondent partiellement aux fonctions alimentaire et de gestion du territoire et des ressources mais confortent les représentations des populations. Toutefois si des entrées, telles que l'agritourisme ou la vente directe, sont manifestement plus accessibles que d'autres - au risque de céder à la facilité -, tout étant aussi question de temps et de paliers, des champs d'actions plus ambitieux méritaient d'être inscrits parmi les engagements à moyen terme des Pays.

Aussi, frustrés par le choix si fréquent d'une telle stratégie d'évitement nous nous sommes interrogés sur le rôle joué par la Profession agricole, et surtout les Chambres d'agriculture, dans l'élaboration de chartes de développement aussi peu utopiques. Expriment-elles le désir d'agriculture des habitants du territoire eux-mêmes, des techniciens et des élus porteurs de son projet ou plutôt...des représentants des agriculteurs ?

¹⁵ D'après un sondage IPSOS réalisé en mai 2003 sur le thème de « l'installation des citoyens à la campagne ».

¹⁶ La formation des agriculteurs (5^e) et l'installation de jeunes (3^e) figuraient en meilleure place dans l'inventaire de P. CHOLLET (GRECAT, 2001).

2.2. Des chartes de développement durable écrites « à deux mains », avec les Chambres d'agriculture...

La Profession agricole n'a certes pas devancé la vague de mise en projet des territoires mais, à la fin des années 1990, elle a négocié opportunément le passage d'une génération de projets (Communauté de communes et Contrats de développement rural...) à l'autre (Pays, agglomérations...), leur échelle, plus petite, correspondant mieux au rayonnement des chambres consulaires. Celles-ci ont emboîté le pas des territoires de projet ayant le plus de pouvoir et *a priori* de moyens à mettre éventuellement au service de l'agriculture.

« Force est de constater que l'Etat a de plus en plus tendance à se retirer de l'accompagnement de l'agriculture. Plus que jamais il nous paraît donc nécessaire de prendre en main notre destin à l'échelon régional. Nous comptons sur nos collectivités territoriales pour bâtir une véritable politique pour nos territoires ruraux » explique le président de la Chambre régionale d'agriculture¹⁷, soucieux de diversifier les sources d'aide et de financement. « L'implication des agriculteurs dans les projets de territoire et les formes d'action participative doit être encouragée » renchérit-on dans le projet de Loi de modernisation agricole (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2004).

Simultanément la Profession¹⁸ a adopté une position plus offensive que défensive, donc plus créative aussi. Pendant longtemps la Profession a prétendu contribuer de fait au développement local. Désormais elle entend y participer intentionnellement et systématiquement et anticiper, par l'offre de projets-actions clés en mains, des initiatives pro-urbaines butant fréquemment sur le manque de réactivité des agriculteurs dont elles sont déconnectées. Cela s'est notamment traduit dans les Chambres d'agriculture par la réorganisation des services jusqu'alors dédiés à la diversification des activités et l'emploi d'animateurs de territoire¹⁹ ou de conseillers en développement local selon les appellations. Pour s'assurer que les Collectivités prennent en compte l'agriculture dans leurs projets et les intérêts de la corporation les Chambres d'agriculture ont élargi leur champ de compétences de l'ingénierie agricole à l'ingénierie territoriale et rendent des services aux Pays, du diagnostic agricole au programme ou catalogue d'actions²⁰. Vu l'inadéquation, dans le Pas-de-Calais, des périmètres des Pays et des périmètres d'action des Groupements régionaux de développement agricole (GRDA) - basés sur les petites régions agricoles - qu'elle tutelle la Chambre départementale d'agriculture a même été jusqu'à réaffecter ses animateurs de territoire pour bonifier leur couverture géographique, les rapprocher toujours plus du terrain opérationnel.

Les Chambres d'agriculture militent pour une prise en compte globale de l'agriculture et veillent partout au maintien de son potentiel de production. « L'agriculture doit revendiquer sa place dans sa dimension économique en tant que productrice de biens, mais aussi dans sa dimension rurale en tant que productrice de services »²¹. Il importe en effet de concerner et les « gros » exploitants sous contrat avec l'agro-industrie et les « petits » que la pratique de la vente directe par exemple rend naturellement plus réceptifs. Le discours

¹⁷ Dans le numéro 5 du magazine *Notre agriculture* à l'occasion d'un dossier consacré à la politique du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais en faveur de l'agriculture, en mars 2004.

¹⁸ Dans son magazine *Notre agriculture* la Chambre régionale d'agriculture multiplie les incantations : « le développement local, grande cause agricole ! » (n°4, novembre 2003) ou encore « le développement local, c'est du concret ! » (n°7, novembre 2004). Dans le Pas-de-Calais, en septembre 2004, ont été organisées les 1res Journées du développement local intitulées « L'agriculture partenaire du développement local ! ».

¹⁹ Immérgés dans les territoires de projet, ils y assistent leurs représentants agricoles, les aidant à formaliser leurs problèmes et à imaginer des solutions, et jouent le rôle de courroie de transmission avec leur employeur, la Chambre d'agriculture.

²⁰ Lorsqu'une Collectivité dotée d'agents de développement qualifiés en matière d'agriculture tend à cerner les problèmes des agriculteurs sans concertation et se propose de les résoudre seule, son action est jugée « descendante » et mal vécue, donc souvent vouée à l'échec.

²¹ Message diffusé lors des 1res Journées du développement local sus-évoquées.

de la Profession doit se substituer à celui des aménageurs, qualifié de technocratique et toujours trop environnementaliste. Pour se hisser au rang de partenaires - avec convention à la clé - et non plus d'accompagnateurs, et dès lors pouvoir co-construire les projets de territoire et co-écrire les chartes de développement, les Chambres d'agriculture s'efforcent de crédibiliser la démarche des agriculteurs en démontrant la légitimité de ce qu'ils font déjà (collecte de déchets, journées « portes ouvertes »...). Elles appliquent ainsi le principe suivant : le développement ne se décrétant pas il importe de partir de l'existant plutôt que d'inventer forcément.

Partant d'un second principe voulant que les projets aboutissent d'autant plus fréquemment qu'ils répondent à des besoins élémentaires il faut aussi initier des projets collectifs que concrétiseront des agriculteurs, répondant à un besoin et relevant de l'intérêt général tout en satisfaisant des intérêts privés (compostage de déchets verts de Collectivités par des agriculteurs en société, enquête sur les besoins en main d'œuvre agricole en vue de stimuler et d'ajuster l'offre de formation et les dispositifs d'insertion...).

La composition des conseils de développement se ressent vivement de cette stratégie. Y siègent davantage d'agriculteurs mandatés²² que d'électeurs libres aux candidatures spontanées et apolitiques (souvent des agriculteurs ayant diversifié leurs activités et ayant donc une plus grande sensibilité à l'approche horizontale). La Profession aiguille ses élites vers le bas, et les exhorte à s'y comporter en véritables chefs d'entreprise.

Ainsi l'examen de huit conseils de développement²³ nous a-t-il révélé que 13% des sièges des collèges socio-économiques ou associatifs et individuels - situation deux fois moins fréquente - étaient occupés par des agriculteurs en activité ou retraités. Parmi eux les deux tiers sont mandatés (syndicalistes, élus consulaires, responsables de groupes de développement agricole). Dans le Calais et le Cœur de Flandre les agriculteurs disposent de 20% environ des sièges des collèges socio-économiques.

Les Chambres d'agriculture reconnaissent néanmoins que la mobilisation est encore insuffisante²⁴. En effet la diminution du nombre des agriculteurs et leur charge de travail, toujours importante, de même que leur ressentiment envers une société les accusant parfois de tous les maux compromettent leur participation. De plus le « grand écart » qu'ils font entre leur finage et Bruxelles où se trame la Politique agricole commune et donc leur avenir tend à les brouiller avec les échelles intermédiaires qu'ils déprécient volontiers jusqu'alors.

Bien que la stratégie de la Profession soit légitime on court nous semble-t-il le risque d'une uniformisation des projets de territoire en matière d'agriculture, les Chambres consulaires maîtrisant le transfert de connaissances et d'expériences, et sélectionnant astucieusement les plus « rentables » et utiles du seul point de vue agricole. La Profession aurait alors le monopole du désir d'agriculture.

Mais, agissant ainsi, les Chambres d'agriculture peuvent aussi faciliter l'articulation des projets de territoire, leur mise en cohérence. D'ailleurs celle du Nord appuie les projets agricoles quelle que soit leur échelle sous réserve qu'ils soient pertinents et crédibles (exemple des viandes des Hauts-Pays qui transgresse la limite départementale). De plus, à la différence des Collectivités, elles maîtrisent les moyens de contractualisation tels que les Contrats d'agriculture durable ou les Mesures agri-environnementales « locales ».

Il n'empêche que le propos d'un employé consulaire haut placé à savoir, « *il ne faut pas laisser croire à une agriculture idyllique mais mieux faire connaître ce qu'on fait déjà sans déroger aux modes de production prédominants !* », nous laisse perplexes quant aux chances de renaissance de l'agriculture dans ces conditions.

²² P. CHOLLET (GRECAT, 2001) spécifie que, en dehors des représentants consulaires, les rares collectifs d'agriculteurs impliqués étaient déjà identifiés par la Collectivité et partenaires de celle-ci.

²³ Ceux des Pays suivants : Saint-Omer, Montreuillois, 7 Vallées, Moulins de Flandre, Artois, Cœur de Flandre, Cambrésis et Calais pour lesquels nous disposons de données exploitables.

²⁴ C'est pourquoi elles organisent des sessions de formation (techniques de communication, connaissance des nouveaux documents d'urbanisme tels que PLU ou SCOT...) à l'attention de candidats pressentis comme aptes à débattre de n'importe quelle question en public et à diffuser un message convaincant. Dans le Nord des groupes de réflexion, ouverts même aux syndicalistes dissidents, se réunissent à l'échelle des arrondissements.

2.3. Quatre types de Pays au regard de leurs désirs d'agriculture : multifonctionnelle, tertiarisée, productive ou agro-industrielle

Au regard des champs d'actions agricoles qu'ils ont investis nous distinguons quatre types de Pays, Sambre-Avesnois incarnant seul le plus coté si l'on peut dire d'entre eux. Leur angle de prise en compte de l'agriculture s'avère le premier critère de différenciation, permettant de les ranger du plus « ouvert » au plus « fermé » en la matière. Le degré de convergence de leurs thématiques intervient ensuite pour les regrouper. Les rubriques ayant trait aux facteurs de production (terre, travail, capital) ou encore à la fonction d'animation les singularisent le plus. Au-delà d'un tronc commun de champs d'actions ce sont en quelque sorte les options prises par les Pays qui les caractérisent le mieux.

Sambre-Avesnois, qui s'illustre par le nombre et la diversité exemplaire de ses champs d'actions, se positionne en tête des Pays, sa prise en compte de l'agriculture se voulant globale et ambitieuse.

Dans un deuxième groupe, outre leur fondation (alimentation, paysages, activités d'accueil et modes de production), les Pays du Calaisis, de Saint-Omer et du Cœur de Flandre, qui consacrent tous une grande place à l'agriculture dans leur charte, ont deux préoccupations en commun : l'aménagement foncier et l'événementiel à caractère agricole. En effet, soumis chacun au processus de périurbanisation, ils veillent ainsi à prévenir les conflits d'usage, en suscitant l'animation autour de l'agriculture locale pour mieux souligner l'intérêt - patrimonial notamment - qu'elle revêt pour la Collectivité. Ces Pays ont aussi tendance à décliner le plus largement possible la dimension paysagère de l'agriculture jusqu'à la restauration et à l'intégration sans passer néanmoins de « *l'idée de l'intégration des formes des hangars, ou des bâtiments d'élevage (...) à l'idée de la recherche d'un nouveau design destiné à montrer plutôt qu'à cacher* » (P. DONADIEU, 2002).

Les Pays du troisième groupe (7 Vallées, Ternois, Montreuillois et Moulins de Flandre) insistent plus fréquemment sur les facteurs « foncier » et/ou « travail » (formation, recrutement, organisation), comme ceux du quatrième groupe (Cambrésis, Artois et Boulonnais). Toutefois, au titre de la prévention des risques la lutte contre l'érosion des sols mobilise fortement les Pays du troisième groupe. Ceux du quatrième enfin n'évoquent jamais la transition vers des modes de production plus durables, qui participe pourtant ce que nous avons appelé le tronc commun. En cela ils se différencient franchement des autres.

Bien que regroupés sur des critères non géographiques les Pays d'un même type, certes intrinsèquement différents mais souvent contigus, sont affectés semble-t-il par des dynamiques agricoles et rurales comparables. Ce qui crédite notre hypothèse selon laquelle ces dynamiques influencent le désir de campagne et d'agriculture.

En fait l'expertise de P. GONIN et J. VAUDOIS (1993) sur l'agriculture dans les politiques de développement local est éclairante. En effet ils mettent en exergue deux approches de l'agriculture, l'une socio-territoriale et l'autre socio-économique, qui nous semblent expliquer la distinction entre nos Pays : distinction entre des « *territoires esthétisés, patrimonialisés, naturalisés, et parfois « touristifiés », s'éloignant de plus en plus des territoires agro-industriels, peu habitables, discrédités en particulier par des pratiques agricoles polluantes ou ignorantes des attentes des usagers de l'espace rural* » selon P. DONADIEU (2002).

Mais « *de toute façon, il faut raison garder. L'effervescence locale ne peut empêcher l'existence du cours des événements mondiaux* » (J. BONNAMOUR, 2002). Autrement dit il importe d'articuler les échelles et les deux logiques, socio-économique et socio-territoriale.

Nos quatre types de Pays se présentent donc ainsi (**figure n°3**).

Un désir d'agriculture multifonctionnelle

1^{er} type : Sambre-Avesnois, dont le périmètre déborde du Parc naturel régional de l'Avesnois, nous apparaît tel un « Pays-parc » d'agriculture historiquement et « naturellement » multifonctionnelle autour du système laitier-herbager. Hier encore handicapé en terme de productivité agricole il bénéficie de la nouvelle donne axée sur la valeur ajoutée territoriale et conjugue adroitement la logique socio-économique - à l'image de la relance du Maroilles fermier avec un projet de coopérative fromagère - et la logique socio-territoriale qu'illustre les actions de sauvegarde du bocage ou des vergers hautes-tiges.

Un désir d'agriculture tertiariée

2^e type : les Pays du Cœur de Flandre, de Saint-Omer et du Calais, disposés en arc de cercle, incarnent les « Pays périurbanisés » d'agriculture jusqu'alors productiviste mais appelée expressément à se tertiariser vu la demande sociale. Le premier nommé a longtemps fait l'objet d'un projet de Parc naturel régional qui a finalement capoté, tandis que le PNR des Caps et marais d'Opale chevauche le périmètre des deux autres. Dans ces Pays, sous le poids de leurs agglomérations - celles de Calais et Saint-Omer représentent respectivement 63 % et 56% de leur population - et d'une vision externe à l'agriculture, urbaine et plutôt « utilitaire » d'aménageurs, « *la fonction agricole [y] est désormais sous le regard soupçonneux et vigilant de la résidence et de la nature* » (J.RENARD, 2002), et les agriculteurs invités à se mettre au service du territoire pour y garder un avenir. La logique socio-territoriale tend à l'emporter.

Un désir d'agriculture productive par défaut

tertiarisation,

3^e type : les Pays du Ternois, des 7 Vallées et du Montreuillois - alignés au sud-ouest de la Région - et des Moulins de Flandre figurent des « Pays ruraux » où le rural se confond encore grandement avec l'agricole, dans le cas notamment du « Haut-Pays » qualifié de « *tout rural* » en comparaison du littoral de la Côte d'Opale.

Le tissu des exploitations agricoles, au système de type polyculture-élevage laitier prédominant, y est encore dense. Le territoire, dans une logique de développement socio-économique, y est traditionnellement au service de l'agriculture laquelle, peu soumise à des dynamiques exogènes, n'a pas à se remettre en question. Seul le tourisme vert fait figure d'alternative à l'agriculture.

Un désir d'agriculture agro-industrielle

4^e type : les Pays céréaliers du Cambrésis et d'Artois, de part et d'autre de la limite départementale, et laitier du Boulonnais, davantage polarisés mais aussi plus spacieux, se présentent tels des « Pays urbain/rural » à vocation agro-industrielle. A défaut de pouvoir agir sur les droits à produire ou les prix agricoles ils s'efforcent de conforter la productivité des structures d'exploitation et misent aussi sur l'industrie agro-alimentaire, envisageant parfois des coopérations à son sujet (Artois/Cambrésis). L'organisation de l'espace, avec une rupture plus franche entre urbain et rural, autorise la poursuite d'une logique socio-économique (organisation du travail, remembrement, soutien aux filières...) là où l'agriculture le structure encore grandement (79% de superficie agricole dans le Cambrésis et l'Artois).

Les figures de campagne²⁵ des Pays aux désirs d'agriculture multifonctionnelle et tertiariée, dont la prise en compte est, rappelons-le, la plus étendue, oscillent aujourd'hui entre « cadre de vie » et « nature », et aspirent à muer en campagne-nature - d'où le verdissement de leurs

²⁵ A savoir, d'après PH. PERRIER-CORNET (2004) la campagne-ressource qui recouvre les usages productifs, la campagne-cadre de vie aux usages résidentiels et récréatifs, et la campagne-nature où conservation et préservation priment. Nous avons passé les Pays au crible de cette classification sans pouvoir ici en détailler les enseignements.

champs d'actions - à l'exception de Sambre-Avesnois qui, souffrant du cliché de « poumon vert » régional - brigue l'état de campagne-cadre de vie. Ces Pays opteraient pour les scénarios « campagne résidentielle généralisée » ou « villes durables et campagne nature » imaginés par PH. PERRIER-CORNET (2004).

Les Pays aux désirs d'agriculture productive et agro-industrielle se projettent quant à eux en campagne-ressource dans laquelle dès lors l'agriculture a d'abord pour fonction de produire, avec obligation de résultats, de performance, d'où un soutien des facteurs de production plus qu'une invitation à la tertiarisation des exploitations agricoles. Les scénarios « ville durables et rural agro-industriel » et « campagnes industrielles et concurrentielles » leur correspondent mieux.

3. Quelle place le territoire « Pays du Coeur de Flandre », tel qu'il se veut, fait-il à l'agriculture au regard de son projet ?

3.1. De la pré-charte à la charte : notre expertise

La charte de développement durable du Pays « Coeur de Flandre » finalisée en juillet 2003 résulte de l'amendement de la pré-charte, document ayant servi de support à la concertation organisée par l'Association de préfiguration du Pays « Coeur de Flandre » et son comité de pilotage au printemps 2003. Elle est accompagnée d'un Contrat de pays (Pays, Etat, Région, Département). C'est l'aboutissement d'une démarche entamée en mars 2000. Dans sa configuration actuelle le Pays Cœur de Flandre compte environ 113 000 habitants sur cinq Communautés de communes et trois communes isolées.

Nous avons effeuillé et lu sa charte aux 1^{er} et 2^e degrés pour en extraire les idées-forces relatives à la place de l'agriculture et des agriculteurs dans ce territoire (**figure n°4**).

Nous avons cherché à comprendre comment le territoire impliquait l'agriculture dans son projet : dans quelle mesure va-t-il faire appel à elle ou pense-t-il nécessaire d'en changer pour créer les conditions de son développement ? Autrement dit, le territoire a-t-il besoin du secours de l'agriculture ou, inversement, se portera-t-il à son secours ?

Dans les mesures préconisées l'agriculture apparaît clairement (au premier degré) ou y transparait (au second degré). Dans certaines d'entre elles il nous a semblé que, bien que non concernée par le territoire, elle pouvait avoir sa place. Notre interprétation de l'implication de l'agriculture et des agriculteurs dans le territoire ainsi projeté et idéalisé diffère en fonction de ces trois cas de figure. Des quatre orientations générales du catalogue de bonnes intentions qu'a-t-on retenu du destin dont les « gens d'ici » ont décidé pour leur territoire, dans une logique, bien sûr, de développement durable et en cohérence avec les territoires voisins.

Dans son projet le territoire laisse une grande place à son agriculture comme le prouve le fait qu'elle apparaît clairement dans deux des vingt-et-une mesures et qu'elle transparait dans quatre autres. Par ailleurs nous pensons qu'elle peut avoir sa place dans cinq autres mesures, au service du territoire.

Les deux orientations (n°2 et n°3) dans lesquelles l'agriculture apparaît s'intitulent : renforcer l'efficacité économique du territoire en tenant compte de nos ressources naturelles (n°2) et agir pour un aménagement durable de l'espace et une cohésion sociale renforcée à l'échelle du Pays (n°3).

La présence de l'agriculture et des agriculteurs est donc attendue ou envisageable dans plus de la moitié des micro-projections. Le territoire a bel et bien un projet pour son agriculture parce qu'il se veut authentique et enraciné. Il sait combien il doit à son agriculture historiquement inventive, à sa semi-ruralité, à ses fleurons agro-alimentaires (Bonduelle, Danone, Roquette).

3.2.L'attitude du territoire envers son agriculture

Un territoire confiant en son agriculture et ambitieux

Le territoire entend bien renouveler l'expérience de la contractualisation, moyen d'action (donnant/donnant) pour lequel il prend en exemple l'agriculture (mesures agri-environnementales...) et les agriculteurs qu'il hisse au rang de partenaires, des partenaires naturels et incontournables. Il déclare compter sur son agriculture forte de sa diversité, de sa jeunesse, de son environnement agro-alimentaire et de ses lieux de formation pour renforcer son image de Pays dynamique. Elle est certes en recul mais moins qu'ailleurs. Il en est donc fier, l'associe spontanément et s'en explique en revendiquant son caractère performant. Pourtant le territoire, certes déjà reconnaissant de leurs efforts, se montre désireux que les agriculteurs entreprennent en plus grand nombre des démarches de qualité, de certification et de traçabilité de leurs produits et de leurs savoir-faire, allant jusqu'à prendre parti pour l'agriculture biologique. Il a de l'ambition pour son agriculture, qu'il veut durable tant il tient à sa vocation agricole. Le maintien du plus grand nombre d'exploitations agricoles, comme indicateur d'efficacité économique, fait l'objet d'une mesure à part entière (n°10).

Un territoire protecteur et volontariste

Le territoire s'engage à donner un avenir à son agriculture en consolidant ses filières les plus spécialisées et les mieux implantées (élevage polyvalent au nord, cultures légumières au sud), et en veillant sur elle, par une meilleure prise en compte de son espace productif dans les documents d'urbanisme (PLU...). En prônant la poursuite de la diversification-tertiarisation - dans la charte on parle d'« agro-tourisme » -, le développement de produits agricoles « associant qualité et territoire » et « proposés ici et pas ailleurs » (Pommes de terre de Merville, Lingot du nord, houblon, Rouge flamande...) et leur vente directe en réseau dans un contexte porteur de résidentialisation, le territoire espère qu'elle contribuera à conforter le tissu d'exploitations agricoles mais aussi à vivifier l'économie touristique, surtout par la création d'hébergements. C'est pourquoi le territoire se montre aussi soucieux que les pratiques touristiques (touristification) existantes soient plus respectueuses de l'agriculture (donnant/donnant). Toutefois, au passage de la pré-charte à la charte, en supprimant du titre de la mesure la mention « par le soutien à la diversification », le territoire a contenté la Chambre départementale d'agriculture en admettant tacitement avec elle que la diversification-tertiarisation n'était pas la seule condition, ni même la première, au maintien du tissu d'exploitations agricoles. De plus il s'est engagé à conforter le travail des réseaux, d'essence consulaire notamment, et à favoriser leur rencontre, leur connexion dans une approche qualitative de la diversification-tertiarisation.

Un territoire médiateur et aménageur

Le territoire reconnaît l'agriculture comme un élément fondateur de l'image du Pays, un pays de « villes à la campagne ». Elle « joue un rôle non négligeable pour le territoire qu'il est nécessaire de reconnaître et de mettre en avant : c'est elle qui produit l'image de la ruralité aux portes des agglomérations urbaines ; c'est elle qui produit la « toile de fond » des activités touristiques du Pays ; c'est elle qui produit en grande partie la notion de « qualité du cadre de vie » du Pays ».

Mais il a aussi conscience d'une « distorsion croissante entre le monde agricole et la population résidentielle ». Concevant l'agriculture davantage ici comme un support de sa résidentialisation, comme son habit de lumière, le territoire souhaite qu'elle soit unanimement reconnue et imagine organiser des manifestations populaires et des « portes ouvertes » voire même, c'est novateur et courageux, des cycles de formation et d'information et des débats sur l'agriculture intensive ou biologique etc., avec l'appui des réseaux spécialisés (Bienvenue à la ferme, Savoir vert...).

		Figure n°4 : l'agriculture dans le projet de territoire du Cœur de Flandre				
D'après sa Charte de développement durable Juillet 2003/ F. LESCUREUX 2003		Le territoire au secours de son agriculture et de ses agriculteurs	Le secours de l'agriculture et des agriculteurs au territoire			
Orientation n°1 Renforcer l'image, la cohérence et les partenariats à l'échelle du Pays						
Mesure n°1 En développant les démarches de partenariats et de mise en réseau		L'agriculture est citée en exemple pour illustrer la nécessité de démarches contractuelles, déjà expérimentées en effet dans son domaine (entretien des haies, intégration paysagère des bâtiments, sauvegarde du patrimoine houblonnier...)				
Mesure n°3 En forgeant et en communiquant une image reconnue du Pays au service de son développement		Désireux que son agriculture soit durable le territoire tient à encourager les démarches de qualité et de certification, et se propose de promouvoir l'agriculture biologique	Les performances de l'économie agricole et agro-alimentaire véhiculent une image dynamique du Pays			
Orientation n°2 Renforcer l'efficacité économique du territoire en tenant compte de nos ressources naturelles						
Mesure n°5 En s'engageant dans une politique touristique durable		On doit veiller à ce que le développement de l'activité touristique se fasse dans le respect de l'agriculture	En participant à la création d'hébergements touristiques, sa « pierre angulaire », les agriculteurs vivifient l'économie touristique			
Mesure n°10 En maintenant le plus possible d'exploitations agricoles		Pour maintenir sa vocation agricole le Pays entend sécuriser l'espace de production, conforter les filières dominantes, poursuivre la diversification agrotouristique et développer des produits de qualité propres au territoire et commercialiser par un réseau de vente directe				
Orientation n°3 Agir pour un aménagement durable de l'espace et une cohésion sociale renforcée à l'échelle du Pays						
Mesure n°13 En assurant une meilleure cohabitation entre activités agricoles et développement du caractère résidentiel		Parce qu'elle habille le territoire, fait l'objet de contraintes et soigne de plus en plus la qualité de ses productions l'agriculture mérite sa reconnaissance. Il importe de le faire savoir aux habitants et d'en tenir compte dans les documents d'urbanisme				
Mesure n°14 En anticipant l'évolution des besoins en équipements et services à la population			Les agriculteurs pourraient répondre aux « besoins qui émergent avec le vieillissement de la population » (p42) en pratiquant un accueil social (fermes de santé)			
Mesure n°16 En mettant au cœur de nos préoccupations l'enfance et la jeunesse			L'accueil pédagogique, en s'adaptant au public lycéen, concourrait à « recréer du lien entre le système éducatif et le projet professionnel des jeunes » (p45)			
Mesure n°17 En améliorant la prise en compte des publics en difficulté			En veillant à l'accessibilité de leurs fermes d'accueil au public handicapé, les agriculteurs contribueraient au tourisme durable (p46) mais par un accueil social encadré ils pourraient aussi stimuler l'insertion par l'emploi			
Orientation n°4 Améliorer, valoriser et faire connaître la qualité des patrimoines comme vecteur de développement						
Mesure n°18 En améliorant nos connaissances et en sensibilisant à l'environnement			Les fermes d'accueil en agriculture biologique ou arboriculture intégrée participent déjà à « l'éducation à l'environnement de la population » (p50)			
Mesure n°19 En développant et en protégeant la biodiversité			Des agriculteurs, certes peu nombreux, se sont déjà engagés à replanter et/ou maintenir des haies pour « re-développer le paysage semi-bocager » (p51)			
Mesure n°20 En gérant et en protégeant la ressource en eau		Le territoire veut sensibiliser les agriculteurs sur ce thème				
Mesure n°21 En décrivant et valorisant le patrimoine culturel, vecteur d'image et de singularité pour le Pays		Le Pays espère sauvegarder et animer le patrimoine houblonnier				
Notre interprétation de l'implication de l'agriculture dans les mesures	Mesure n°	<i>L'agriculture y apparaît clairement : au plus haut degré, en gros caractères.</i>	Mesure n°	<i>L'agriculture y apparaît : au second degré, par touches.</i>	Mesure n°	<i>L'agriculture n'est a priori pas concernée, mais nous pensons qu'elle pourrait y avoir sa place</i>

Le territoire aimerait alors pouvoir raisonner sa périurbanisation (Schéma de cohérence territorial, Plans locaux d'urbanisme...) en rapport avec son cadre agricole et encadrer son agriculture (intégration paysagère des bâtiments...) pour faciliter sa cohabitation avec ses résidents. S'efforçant de sensibiliser les non agriculteurs à la réalité du métier d'agriculteur, le territoire estime néanmoins que les agriculteurs doivent aussi être plus réceptifs à la notion de bien commun, par exemple la ressource en eau (orientation n°4 et mesure n°20) qu'il s'agit de ménager davantage, notamment en modifiant certaines pratiques agricoles (irrigation, épandage...). En présentant toute une série de mesures pour aller dans le sens de ses orientations générales, et dans le droit chemin, le territoire prête une grande attention à son agriculture et tend même à minimiser sa responsabilité dans la réduction de la biodiversité et la « mutation du paysage vers l'arasement et la banalisation » que souligne pourtant son diagnostic. Il n'empêche que l'agriculture nous semble avoir sa place ailleurs encore dans la charte de développement durable du Pays « Cœur de Flandre ».

3.3. Un projet de territoire encore trop peu innovant pour l'agriculture

Le projet de territoire du Pays « Cœur de Flandre » nous apparaît un peu idéaliste mais on en attend pas moins d'un projet de société. Sur le plan agricole le territoire a fait le choix d'une méthode de travail (médiation, incitation, contractualisation) mais son choix d'agriculture n'est pas franc ni radical. Il reconnaît certes son caractère multifonctionnel, mise beaucoup sur la diversification-tertiarisation et l'agriculture biologique, pour conforter sa vocation agricole mais il ne s'attaque pas à l'agriculture dite « productiviste », ne la combat pas. Tout juste fait-il allusion aux méfaits de l'intensification sans désigner clairement les « coupables ». Il semble en fait admettre l'existence d'une agriculture à plusieurs vitesses et diversement territorialisante plutôt que de se déclarer en faveur du mode le plus territorialisant et de chercher à convaincre les acteurs qu'il doit s'imposer.

Son projet privilégie le compromis, pour ménager les susceptibilités des OPA et ne pas brutaliser les esprits des producteurs sujets à la paranoïa mais au contraire obtenir leur adhésion. Pourtant par l'emprunt de cette médecine douce, plus palliative que curative, le territoire nous semble amnésique et oublier que les Mesures agri-environnementales (MAE), les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)²⁶, la politique pro-bio entreprise par l'Association de préfiguration du Parc naturel régional - auquel, rappelons-le les agriculteurs étaient majoritairement opposés - ou encore les démarches de promotion de la diversification-tertiarisation entreprises par plusieurs intercommunalités ont reçu peu d'écho et n'ont mobilisé qu'un tout petit nombre d'agriculteurs. En fait le territoire paraît prêt à se contenter d'une vitrine agritouristique un peu plus voyante (communication et rencontres, création de fermes pédagogiques...), élargie (accroissement des hébergements tels que gîtes, chambres d'hôtes...) et dont les réseaux officiels, habilités, seraient un peu les étalagistes, mais en même temps il ignore trop les réalités de la diversification-tertiarisation telles qu'elles se pratiquent et telles que nous nous sommes efforcés de les analyser.

Dans leur dimension socialisante, plus ou moins prononcée selon les modes de vente directe ou d'accueil à la ferme, ces pratiques sont sous-estimées, cloisonnées dans une logique d'économie touristique. Or, la fonction sociale de l'agriculture dépasse le seul cadre des manifestations et « portes ouvertes » et peut produire ses effets là, justement, où le territoire, dans son projet, ne l'attend pas. Ainsi l'agriculture et les agriculteurs pourraient apporter leur secours au territoire quand il se préoccupe : du vieillissement de sa population (accueil de personnes âgées en fermes de santé, ruralothérapie...), de la pré-professionnalisation de ses jeunes (fermes pédagogiques...), de l'insertion de ses publics en difficulté (fermes-écoles et pédagogiques spécialisées dans l'accueil de publics à problèmes, handicapés, « sauvageons », demandeurs d'emploi...), d'éducation à l'environnement.

Nous savons combien les agriculteurs sont encore récalcitrants en la matière et peu nombreux à pratiquer mais, ainsi averti, le territoire pourrait lancer un appel à projets dans ces champs de l'accueil à caractère social a déjà des adeptes en « Coeur de Flandre » et plus qu'ailleurs. Les femmes d'agriculteurs pourraient être visées prioritairement. Le territoire du « Coeur de Flandre », lui, ne s'attache pas à réinventer son agriculture mais défend plutôt ses acquis (filères dominantes et spécialisées) tout en l'invitant à préserver ce qu'il reconnaît comme son patrimoine (houblon, semi-bocage...) et à se diversifier en suivant la mode et les conseils des réseaux officiels (Gîtes de France, Bienvenue à la ferme...). Comment imagine-t-il la fonction de ravitaillement que les vendeurs directs, faisant des tournées notamment, assument, comme les facteurs pour la distribution du courrier, avec pour co-produit le lien social ?

Bien sûr la charte sur laquelle porte notre critique n'est que la synthèse du projet de territoire, en soixante et une pages, mais pour avoir souligné à quel point le territoire donnait une grande place à l'agriculture et aux agriculteurs dans son devenir, nous nous permettons de regretter la définition trop matérialiste de cette place alors qu'il importe, nous semble-t-il, de repenser l'agriculture pour maintenir son tissu d'exploitations.

A ce jour, sur un total de vingt-deux actions, « *l'animation et la sauvegarde du patrimoine houblonnier* » est la seule à caractère agricole programmée dans le Contrat de Pays 2004-2006, validé à la mi-juin 2004 mais la Chambre d'agriculture du Nord devrait répondre à l'appel à projets lancé en vue de l'organisation d'un Fête de Pays en 2005. Emblématique du territoire mais soumise aux aléas du marché mondial, la culture du houblon est aujourd'hui résiduelle avec neuf producteurs pour seulement 30 hectares. L'action du Pays, qui a requis pas moins de deux ans de négociation avec leur Syndicat et la Chambre départementale d'agriculture, consiste à indemniser à hauteur de 700 euros par hectare les houblonniers ouvrant les portes de leurs exploitations au public un même après-midi de septembre. La participation des neuf et l'affluence (4 000 visiteurs en 2004), les co-financements obtenus

²⁶ D'après la Chambre départementale d'agriculture, sur les 243 CTE validés dans le Nord (2000-2002) seulement 34 l'ont été en Flandre intérieure, soit 14% du nombre des contrats mais seulement 5,5% des aides versées. 3% des agriculteurs de la Petite région agricole ont été concernés.

de l'Etat, des Conseils régional et général et de toutes les communes cotisantes du Pays, même celles sans houblonnière, en font une réussite exemplaire. « *C'est bien mais ça ne nous sauvera pas* » nuance toutefois le président du syndicat des houblonniers²⁷.

Les critiques que nous émettons à l'égard de son projet de territoire sont à relativiser compte tenu des lacunes des autres Pays étudiés de façon moins approfondie. Cœur de Flandre figure bel et bien parmi les Pays les plus demandeurs envers leur agriculture. En fait d'après l'animateur de ce Pays, faute d'un diagnostic environnemental approfondi, il serait impossible d'être plus exigeant envers les agriculteurs et ce, d'autant que le fantôme du projet avorté de Parc naturel régional « Monts de Flandre-Val de Lys » - notamment en raison de l'attentisme voire de l'hostilité du milieu agricole - erre encore dans cet espace : d'où une certaine prudence !

Conclusion

Nous avons montré que, certes partout présente dans les chartes de développement des Pays, l'agriculture était appréhendée sous des angles divers, sous le contrôle notamment de la Profession qui milite pour des campagnes... agricoles. A l'issue de notre recherche nous identifions quatre types de Pays dont le désir d'agriculture est conditionné par la nature de leurs dynamiques rurales et agricoles. Ils sont inégalement novateurs. Les plus conservateurs sont ceux où l'agriculture est la moins déracinée. Les autres pour réussir à maintenir un tissu dense d'exploitations agricoles l'incite à se tertiariser.

Il conviendra toutefois de valider notre interprétation après l'étude, cette fois, des Contrats de Pays, des programmes d'actions (calendrier, financements, partenaires...) donc et non plus des recueils d'engagements. En effet les limites de notre travail sont d'abord celles de l'exercice lui-même et tiennent à la « sécheresse » de notre lecture focalisée sur l'explicite, l'intelligible et se refusant à supposer « entre les lignes », à deviner le fond quand la forme le masque. D'ores et déjà nous avons étendu notre recherche aux Communautés d'agglomération et aux Schémas de cohérence territoriale qui commencent à se tisser.

Bibliographie

- BAUDELLE G., 2000, Une validation théorique de la pertinence des pays pour les campagnes vivantes, in *Des campagnes vivantes : un modèle pour l'Europe ?*, Presses universitaires de Rennes, p551-557.
- BIGOT R., HATCHUEL G., 2002, L'enquête du Crédoc sur les Français et l'espace rural, in *Repenser les campagnes*, Paris, Editions de l'Aube, p259-273.
- BONNAMOUR J., 2002, Du global au local, in *Agriculture, régions et organisation administrative*, Paris, L'Harmattan, p19-41.
- COMMISSION EUROPEENNE, 2004, *Les citoyens de l'Union européenne et l'agriculture de 1995 à 2003*, Bruxelles, Commission européenne, Bruxelles, 71 pages.
- CROIX N., 2000, La résistible ou l'irrésistible concentration des exploitations agricoles ? Introduction, in *Des campagnes vivantes : un modèle pour l'Europe ?*, Presses universitaires de Rennes p167-169.
- DELFOSSÉ S., 2001, *Agriculture et projets de territoires, étude de la prise en compte de l'agriculture*, mémoire de maîtrise IUP ENVAR, Université de Lille 1, 212 pages.
- DIRY JP., 1999, *Les espaces ruraux*, Paris, SEDES, 192 pages.
- DONADIEU P., 2002, *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 149 pages.
- GRECAT, 2001, *Agricultures et territoires*, Actes du colloque organisé à Fresnes-Lez-Montauban le 9 février 2001, 134 pages.
- GONIN P., VAUDOIS J., 1993, L'agriculture dans les politiques de développement local, in *Géographie et campagnes*, ENS Fontenay-Saint-Cloud, p147-159.
- LAJARJE R., 2002, Territoires au pluriel : projets et acteurs en recomposition, *L'information géographique*, n°2, p113-132.
- LESCUREUX F., 2003, *Les relations des agriculteurs au territoire au travers de la vente directe et de l'accueil à la ferme : le cas de la région des Monts de Flandre*, Thèse de Doctorat, UFR de Géographie et d'aménagement, Université de Lille 1, 602 pages.

²⁷ Titre d'un article paru dans La Voix du Nord le 8 septembre 2004.

- LEVY J., 1994, Oser le désert ? Des pays sans paysans, *Sciences humaines, hors-série n°7, février-mars*, p6-9.
- MAIRIE-CONSEILS, 1999, *L'implication des agriculteurs dans la mise en œuvre des compétences intercommunales, aménagement de l'espace et environnement*, Mairie-Conseils diffusion, novembre 1999, 27 pages.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2004, *Projet de loi de modernisation agricole : agriculture, territoires et société, Synthèse des débats régionaux*, Paris, décembre 2004, 48 pages.
- PERRIER-CORNET PH., SOULARD CH., 2004, Les espaces ruraux français EN 2020, *Territoires*, décembre 2004, Cahier 2, n°453, pIX-XII
- PLASSARD F., 1994, *Territoires en prospective, quel nouveau contrat ville-campagne ?*, Paris, Editions PROCIVAM-ADIR, 160 pages.
- RENARD J., 2002, L'émergence des initiatives locales en France rurale à l'ère de la mondialisation, in *Agriculture, régions et organisation administrative*, Paris, L'Harmattan, p69-82.
- SGAR Nord-Pas-de-Calais, 2003, *Le Nord-Pas-de-Calais : une région, des territoires*, Direction des études et de l'évaluation, Lille, novembre 2003, 91 pages.